

# LETTRE DU GROUPEMENT

## >> Alimentation-santé Auvergne

R&D, nutriment, ingrédient, nutraceutique, allégation, santé.



## >> Edito

*En renouvelant tous les deux ans une manifestation sur le thème de « la prévention et la prise en charge du surpoids » le groupement NUTRAVITA est au cœur des préoccupations de santé publique comme l'atteste l'article ci-contre intitulé « haro sur les produits gras, sucrés, salés ». Ainsi, l'édition de mars 2009 sera plus particulièrement consacrée aux lipides.*

*Ces préoccupations ne sont pas sans conséquences sur les producteurs et distributeurs de produits alimentaires qui devront rapidement optimiser la composition des produits et mieux maîtriser la communication nutritionnelle.*

*NUTRAVITA peut contribuer à donner un certain nombre de réponses que se posent les industriels :*

- en apportant à ses adhérents une veille permanente dans le domaine de la nutrition ;
- en les informant régulièrement par des réunions thématiques (la prochaine sur « la valorisation et la commercialisation nutritionnelles ») ;
- en favorisant le travail en réseau entre industriels, chercheurs et centres techniques ;
- en présentant les formations régionales en nutrition.

*Par ces différentes actions NUTRAVITA participe également à la promotion des activités économiques de la région Auvergne comme ce fut le cas en juin dernier aux Journées Aliments-Santé de la Rochelle par la mise en place d'un espace de stands regroupés autour de NUTRAVITA.*

*Toute l'équipe NUTRAVITA vous souhaite une bonne lecture.*

## 2<sup>èmes</sup> Journées Nutravita

### « Prévention et prise en charge du surpoids »

**27, 28 et 29 mars 2009 à VICHY**

Nutravita Auvergne, organisera la seconde édition des journées sur la « prévention et la prise en charge du surpoids ».

Localisée au Palais des Congrès de Vichy, cette manifestation européenne sera l'occasion de réunir plus de 400 professionnels de la nutrition et de la santé (chercheurs, universitaires, cliniciens, industriels de la pharmacie et de l'agroalimentaire...) autour d'une exposition, de conférences et tables rondes scientifiques et techniques.

Une manifestation régionale grand public complétera l'évènement avec les professionnels du secteur.

**Programme** : prochainement consultable sur le site [www.nutravita.fr](http://www.nutravita.fr)

**Renseignements et inscriptions** : Sylvie VALLEIX, ARDE, 04 73 31 84 49, [s.valleix@arde-auvergne.com](mailto:s.valleix@arde-auvergne.com)

**Contact Presse** : Agence Sophie-Benoit.Com, 10 avenue Pierre de Nolhac, 63200 RIOM, 04 73 38 41 04, [maxence.reso-rp@orange.fr](mailto:maxence.reso-rp@orange.fr)

## Réunion Nutravita

### « La valorisation et la commercialisation nutritionnelles »

**Mercredi 24 septembre à 14h00 au Pôle Lardy à Vichy**

Nutravita Auvergne propose une réunion technique centrée sur la communication nutritionnelle.

Des entreprises auvergnates, notamment du secteur des céréales et de la viande, nous feront part de leurs démarches et expérience.

Cette réunion sera également l'occasion de présenter les actions de Nutravita au cours de cette année 2008 ainsi que de rappeler l'intérêt pour les entreprises de faire appel aux formations locales spécifiques à la nutrition.

Cette réunion sera suivie d'un cocktail à partir de 16h30.

Participation gratuite sous réserve d'inscription auprès de Nutravita Auvergne : Sylvie VALLEIX, ARDE, 04 73 31 84 49, [s.valleix@arde-auvergne.com](mailto:s.valleix@arde-auvergne.com)

# Haro sur Les produits gras, sucrés et salés !

**Le comportement alimentaire des français et leur état de santé continuent d'inquiéter les autorités. Aussi, les initiatives pour encourager les opérateurs économiques à optimiser la qualité nutritionnelle de leurs productions se multiplient. Après l'interdiction des distributeurs automatiques dans les écoles, les messages sanitaires accolés aux publicités, voici présentés quelques exemples récents.**

## Une taxe anti-obésité ?

Un récent rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des finances, remis à la fin du mois de juillet 2008 au ministre du Budget Eric Woerth et à la ministre de la Santé Roselyne Bachelot, préconise de taxer les produits trop gras, trop sucrés ou trop salés afin de lutter contre le surpoids.

Plusieurs voies sont proposées :

- taxation des boissons sucrées ;
- augmentation de la TVA (de 5,5% à 19,6%) sur les produits « trop gras, trop sucrés, trop salés qui ne sont pas de stricte nécessité » (charcuteries, beurre, condiments, biscuits, chocolat, snacking, restauration rapide...);
- augmentation de la fiscalité sur l'alcool.

Ce rapport devrait être transmis aux parlementaires pour en faire l'examen fin août.

**Cependant, selon Eric Woerth, « il est hors de question » d'augmenter la TVA sur des produits alimentaires, surtout dans un contexte de difficultés de pouvoir d'achat pour les Français.**

## Restauration collective

Depuis mai 2007, une nouvelle recommandation nutritionnelle a été adressée au secteur de la restauration collective (professionnelle, éducative, de soins, carcérale ou militaire). Ce document vise à aider les acheteurs publics à élaborer le cahier des charges de leurs contrats de restauration collective afin d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas, en cohérence avec les priorités établies dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Afin de faciliter leur application, les recommandations sont basées sur la fréquence de service des aliments, en fonction de critères nutritionnels de ces derniers.

Quelques exemples :

- limiter les entrées contenant plus de 15 % de lipides (4 fois sur 20 repas maximum) ;
- limiter les plats protidiques dont le rapport protéines/lipides (P/L) est inférieur ou égal à 1 (2 fois sur 20 repas maximum) ;

- augmenter la consommation de poisson ou de préparation à base de poisson contenant au moins 70 % de poisson et dont le P/L est au moins de 2 (4 fois sur 20 repas minimum) ;
- augmenter la consommation de fromages contenant au moins 150 mg de calcium par portion (8 fois sur 20 repas au minimum), etc.

**Si ces recommandations sont pour l'heure d'application volontaire, le Ministère de la santé a annoncé sa volonté de les rendre obligatoire à court terme.**

## Etiquetage et valorisation des aliments

Le règlement CE 1924/2006 a durci considérablement l'accès aux allégations nutritionnelles et de santé en imposant une évaluation *a priori*. Une liste positive sera prochainement établie.

De plus, d'ici le 19 janvier 2009, la Commission Européenne devrait avoir défini des profils nutritionnels. Ce concept vise à restreindre l'accès à la communication nutritionnelle aux seuls produits jugés comme nutritionnellement satisfaisants. Plusieurs approches sont actuellement étudiées. La position française est basée sur le système SAIN-LIM développé par Darmon et al. (Unité Mixte de Recherches en Nutrition Humaine Inserm/Inra, Faculté de Médecine de la Timone, Marseille). Cette méthode est basée sur deux indicateurs synthétisant les effets bénéfiques et défavorables des aliments. Elle permet de classer ces derniers en quatre catégories : « recommandés pour la santé », « neutres », « recommandés en petite quantité ou occasionnellement » et « à limiter ».

**Ces données imposeront aux producteurs une réévaluation de leur communication nutritionnelle.**

Enfin, le 31 janvier 2008, une proposition de règlement concernant l'information du consommateur sur les denrées alimentaires a été publiée par la Commission européenne. Cette proposition impose notamment un étiquetage nutritionnel obligatoire de 6 éléments (énergie, lipides, acides gras saturés, glucides, sucres et sel) sur la face principale de l'étiquetage.

**Ce texte doit être étudié par le Conseil et le Parlement européen. Il pourrait être adopté fin 2009.**

**Dans ce contexte, centré sur les qualités intrinsèques des aliments, il apparaît indispensable de repenser le positionnement nutritionnel des productions :**

- caractériser la composition nutritionnelle pour délivrer une information objective ;
- maîtriser la qualité nutritionnelle pour ne pas être classé dans la mauvaise catégorie, bientôt privée de communication, éventuellement soumise à restriction d'achat et potentiellement taxée.